

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2023)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La politique de sécurité de la Belgique : une ambition ancrée dans l'Alliance atlantique  
**Autor:** Hoorickx, Estelle  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1055320>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Ci-contre: Session ministérielle de l'OTAN présidée par le Secrétaire général Paul-Henri Spaak, probablement en décembre 1959. Source: AMAEB, 18.298/XIII/IV via l'auteur.

Pour en savoir plus: Hoorickx, Estelle, *La Belgique, l'OTAN et la guerre froide. Le témoignage d'André de Staercke*, Racine, Bruxelles, 2022.

## Belgique

### La politique de sécurité de la Belgique: Une ambition ancrée dans l'Alliance atlantique

**Commandante d'aviation (OF-3) Estelle Hoorickx, PhD**

Attachée de recherche au Centre d'études de sécurité et défense (CESD, Bruxelles)

Dans un contexte sécuritaire de plus en plus complexe et imprévisible, le pôle d'ancrage de la sécurité belge reste l'Alliance atlantique. La Belgique, pays qui abrite de nombreuses institutions internationales et le deuxième plus grand port d'Europe, est en effet particulièrement vulnérable aux nouvelles menaces, dont peut le prémunir le célèbre article 5 du traité de l'Atlantique Nord. La présence de la Belgique dans les institutions internationales lui donne également une place relativement importante par rapport à son poids militaire comparativement restreint. Ce fut particulièrement le cas pendant les deux premières décennies de l'Alliance atlantique.

#### De l'indépendance à l'interdépendance

L'appartenance de la Belgique à l'OTAN et son adhésion à la stratégie atlantique s'expliquent par des raisons historiques, militaires, géostratégiques et politiques. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la sécurité de la Belgique est liée à son statut de neutralité ou à ses options en vue de maintenir son indépendance (« les mains libres » ou neutralité librement choisie). Après la guerre et l'échec de cette politique, l'Etat belge s'engage résolument en faveur de l'OTAN, dès lors que la bipolarité du système international se substitue à la problématique de l'équilibre européen. Même réunis, les partenaires du pacte de Bruxelles (Benelux, France et Grande-Bretagne) ne peuvent en effet rassembler que de maigres forces militaires et chacun sait que l'appui militaire des Etats-Unis, principale puissance nucléaire, sera indispensable. La Belgique a d'autant plus besoin de prendre place dans une Alliance intégrée qu'elle se situe en première ligne en cas d'agression. Pendant la guerre froide, l'Europe centrale, et le bassin industriel de la Ruhr en particulier, constituent la première zone visée en cas d'attaque par les Soviétiques et leurs alliés. La guerre de Corée pose en effet la nécessité pour l'OTAN de s'engager dans une « stratégie de l'avant », ce qui signifie que l'organisation atlantique disposerait ses défenses en Europe aussi loin que possible vers l'est, c'est-à-dire à hauteur du Rideau de fer plutôt que sur le Rhin. A l'époque, la Belgique, avec le sud des Pays-Bas, pourrait dès lors constituer une tête de pont qui, tout en disloquant la défense centre-européenne, permettrait à l'agresseur soit de menacer la base stratégique qu'est la Grande-Bretagne, soit de se tourner vers

le noyau du continent ouest-européen qu'est la France. La présence des institutions européennes et atlantiques sur le territoire belge renforce également la nécessité de la participation militaire belge à une stratégie défensive préventive et assumée dans la solidarité atlantique.

Enfin, l'abandon du principe d'indépendance au profit de l'interdépendance et d'une certaine souveraineté en faveur du processus d'intégration a également un impact positif sur le rôle potentiel de la Belgique sur la scène internationale. Les organisations multinationales permettent en effet aux pays de dimension moyenne de faire valoir leurs vues avec une résonance multipliée et par là d'influer sur le cours des événements.

#### La Belgique, un intermédiaire de confiance

L'influence de la Belgique sur la scène internationale est particulièrement importante pendant les deux premières décennies de l'Alliance atlantique. Si la Belgique doit souscrire, pour sa sécurité et sans doute aussi par intérêt politique, à la stratégie commune de l'OTAN, elle apparaît, pour la plupart de ses alliés, comme un intermédiaire de confiance, dont les prétentions ne menacent pas ses puissants partenaires, détenteurs pour certains de l'arme nucléaire. Même si l'atlantisme constitue le cadre de référence central de la politique étrangère et de défense belge jusqu'au début des années 1970, l'Europe joue également un rôle important pour renforcer la place de la Belgique au sein de l'OTAN. Il existe en effet, à cette époque, une unanimité au sein de la classe politique belge sur l'importance de développer une « Europe atlantique » où coïncideraient coopération atlantique et construction européenne. La mission de l'OTAN est de faire face aux dangers actuels et futurs. La construction européenne constitue, quant à elle, un des éléments de la « Communauté atlantique » qui doit servir à conjurer les démons du passé, à savoir le nationalisme et l'antagonisme entre la France et l'Allemagne. Dans les années 1950 et 1960, le Benelux constitue également une organisation précieuse pour faire valoir les vues de la Belgique lorsqu'il s'agit de résoudre des questions de sécurité importantes. La coopération engagée dans un cadre strictement bénéluxien perdra ensuite de son importance par rapport à l'intégration européenne.



100 F-104G *Starfighter*, 63 et 27 *Mirage 5* BA et BR servent de 1963 à 1983 et de 1970 à 1994 respectivement. Les premiers sont capables d'emporter la bombe nucléaire américaine B61. Photo © FAéB.

L'originalité de la Belgique dans sa défense de la stratégie atlantique réside surtout dans la méthode utilisée. Pour promouvoir la concorde internationale et servir de *go-between* à l'intérieur et à l'extérieur de l'Alliance, les Belges privilégient la consultation politique. Cette méthode permet en effet d'éviter les malentendus, de transcender les divergences de vues mais aussi d'influencer l'action politique qui ressort de ces consultations. André de Staercke – ambassadeur permanent de la Belgique auprès de l'OTAN de 1950 à 1976, durée tout à fait inédite pour l'institution – est d'ailleurs à l'origine de la maxime de l'OTAN, à savoir « *Animus in consulendo liber* » (« l'esprit libre dans la consultation »), qui est encore aujourd'hui gravée sur les murs de la grande salle du Conseil atlantique.

Jusqu'au début des années 1970, les ministres belges qui prônent la consultation politique sont, à leur tour, souvent sollicités, en fonction des événements, par les grandes puissances, dont les Etats-Unis, la France et l'Allemagne en particulier, mais parfois aussi l'URSS. La politique étrangère belge de l'époque est en effet représentée par des visionnaires créatifs, personnalités aux objectifs clairs et aux arguments pertinents, qui bénéficient d'une certaine reconnaissance internationale et occupent souvent des postes-clés. C'est le cas de Paul-Henri Spaak<sup>1</sup> lorsqu'il est ministre des Affaires étrangères et, de 1957 à 1961, secrétaire général de l'OTAN, mais également de Pierre Harmel,<sup>2</sup> initiateur du célèbre rapport qui redéfinit, en 1967, les tâches de l'Alliance suivant le binôme « défense et dé-

tente ». Lorsque les structures de l'Alliance doivent quitter le sol français à la demande du général de Gaulle en 1966, la Belgique apparaît rapidement comme l'hôte idéal pour accueillir le siège central de l'Alliance et le Grand Quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE).

La situation internationale particulièrement instable des deux premières décennies de la guerre froide – pendant lesquelles les relations Est-Ouest se trouvent à une nouvelle croisée des chemins – offre également à la Belgique des occasions d'intervenir pour favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest. Elle donne par exemple un appui sans réserve à l'*Ostpolitik* initiée à la fin des années 1960 par le chancelier Willy Brandt, en vue de parvenir à un rapprochement entre l'Est et l'Ouest. Elle joue également un rôle non négligeable dans le processus de détente initié par la conférence d'Helsinki. Enfin, le poids économique de la Belgique renforce également son attrait et son influence sur la scène internationale, malgré des moyens militaires jugés trop modestes par bon nombre de partenaires atlantiques compte tenu de la bonne situation économique du pays. L'histoire politique belge connaît en effet, depuis la naissance du pays, une tradition antimilitariste bien ancrée.

Dès la fin de la guerre froide, le département de la Défense connaît d'importantes coupes budgétaires et réductions d'effectifs. En 1992, le gouvernement belge décide la suspension du service militaire et donc la professionnalisation complète de l'armée, le gel des dépenses militaires (plus aucune augmentation budgétaire) et de nouvelles réductions d'effectifs (le nombre de militaires belges passe de 80'000 hommes en 1992 à 40'000 en 1997<sup>3</sup>). Actuellement, la Défense belge compte quelque 25 000 militaires.

Avec son nouveau plan stratégique ou « plan STAR » (*Security & Service – Technology – Ambition – Resilience*), la Belgique ambitionne de reconstruire sa défense, frappée par des décennies de coupes budgétaires, et d'occuper *de facto* une meilleure place dans le classement otanien des efforts de défense. En juin 2022, le gouvernement s'est ainsi engagé à investir 2 % de son PIB dans la défense à l'horizon 2035 (son effort de défense s'élève actuellement à 1,25 %). Un tel investissement est nécessaire pour crédibiliser le plaidoyer de la Belgique en faveur d'une plus grande autonomie européenne en matière de défense, considérée par les pays d'Europe centrale au mieux comme un objectif lointain. La guerre en Ukraine met en effet en évidence l'influence croissante des pays du flanc est de l'OTAN et de l'Union européenne. De plus, quel que soit le parti, démocrate ou républicain, qui gagnera les élections américaines en 2024, il fera pression sur les Etats européens pour que ceux-ci assurent une plus grande part du fardeau de la défense du Vieux Continent. En définitive, un Etat ne peut réellement être maître de son propre sort que s'il est en mesure de contribuer de manière significative à la prise en charge de celui-ci. Les changements géopolitiques actuels n'enlèvent rien à l'intérêt de ce que Boileau exprimait il a plus de trois siècles déjà : la critique « *est un droit qu'à la porte on achète en entrant* ».

E. H.

<sup>1</sup> Paul-Henri Spaak a été ministre des Affaires étrangères de la Belgique sous dix-neuf gouvernements entre 1936 et 1966.

<sup>2</sup> Pierre Harmel est le ministre belge des Affaires étrangères de 1966 à 1972.

<sup>3</sup> Dumoulin, André, « La restructuration des forces armées belges : de la fin de la guerre froide au plan stratégique en 2015 », *Studia Diplomatica*, Vol. 54, No. 3, 2001, p. 22.



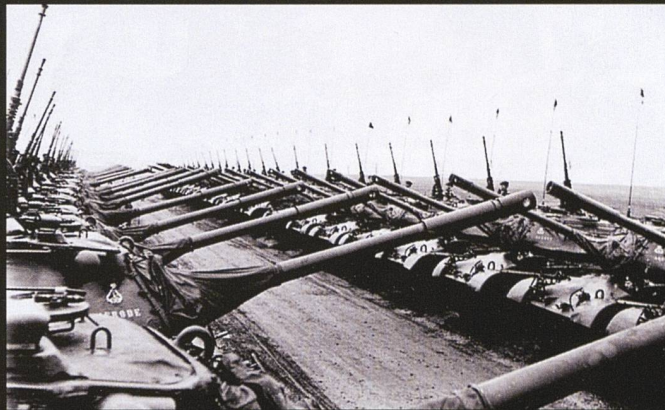
La Belgique a longtemps servi des M4 (ici armé d'un obusier de 10,5 cm) des surplus américains.



Char léger M24 «Houffalize» dans ses œuvres.



Un M-74 de dépannage dépose le moteur d'un M-47.



Présentation du char moyen M-47.



Equipage d'un M-47 à la pause cigarette.



Toilette du matin, à proximité des M-47.



Un M-47 attend son dépannage.



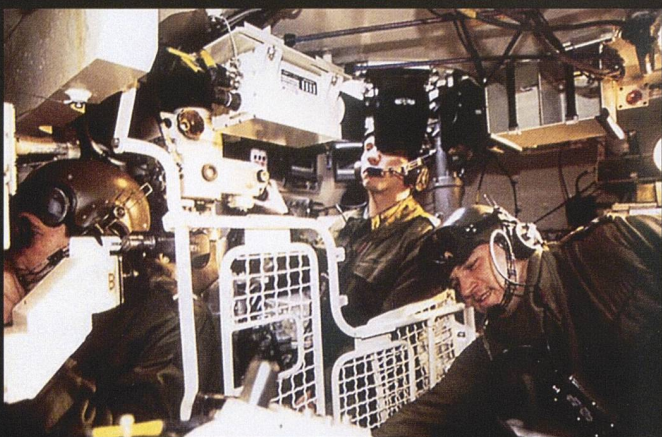
Scène de la vie quotidienne d'une section de chars Léopard 1.



Léopard 1A5 (BE) équipé d'une conduite de tir SABCA, dont le tourelleau blindé est bien visible au-dessus du poste du pointeur. La modernisation belge inclut également une conduite de tir issue du Leo 2 ainsi que des blindages supplémentaires (tabliers lourds).



Léopard revalorisé survolé par un Agusta A109.



De gauche à droite : Pointeur, commandant et chargeur.



Jusque dans les années 1990, les troupes de l'OTAN pouvaient s'entraîner en RFA librement, durant l'automne et le début de l'hiver, au cours d'exercices baptisés REFORGER (Return of the Forces to Germany).

Ci-dessous: Engagement au Kosovo en 1999.

Ci-contre en bas: Après de nombreuses tractations, 50 engins ont été donnés à l'Ukraine. On voit ici le hangar de l'entreprise OIT où ces engins ont été stockés.

